

ADRESSES UTILES

Associations

- **Antenne Audomaroise de l'Association Droit Au Vélo (ADAV)**
Pauline : 06 01 06 73 86 - saintomer@droitauvelo.org
f @Adav Saint-Omer
- **Défi Mobilité**
03 21 12 32 81 - defi.mobilite@orange.fr - f @DEFI-Mobilité
- **Le Cyclo Club de Saint-Omer**
03 21 38 42 15 - 06 08 84 16 58 - assocyclotourisme@orange.fr
- **Le Vélo club de Saint-Omer**
03 21 88 88 10 - vcso@orange.fr - f @VeloClubStOmer
- **Le Côte d'Opale Triathlon Saint-Omer**
06 22 52 70 50
f @Côte d'Opale Triathlon Saint-Omer

Où réparer son vélo ?

- **Antenne Audomaroise de l'Association Droit Au Vélo (ADAV)**
Ateliers de réparation vélo : entretien et petites réparations (crevaisons, réglage des freins, éclairage du vélo, entretien du dérailleur...) Ateliers d'aide à la réparation accompagnés par des bénévoles.
Tarif : 2 € par session ou gratuit pour les adhérents de l'ADAV.
Atelier ouvert 8 place du 11 novembre sur rendez-vous.
Joël : 06 68 44 29 35.
8 place du 11 Novembre.
- **5 enseignes spécialisées dans l'Audomarois dans le vélo ou les équipements sportifs**
 - Audovélo : 350 rue Vauban, Zac du Lobel à Arques
09 83 61 98 81
 - Au tour de France : 184 rue de Dunkerque à Saint-Omer
03 21 98 52 97
 - Cycle Tandem : rue du Maroc à Saint-Martin lez Tatinghem
03 21 95 15 39
 - Décathlon : avenue des Frais Fonds à Longuenesse
03 21 12 28 98
 - Intersport : avenue des Frais Fonds à Longuenesse
03 21 11 54 10

Où louer un vélo ?

- **Mouvélo**
Le service mis en place par la CAPSO et géré par l'association Défi Mobilité. Possibilité de louer pour une longue durée des vélos : vélo de ville, vélo cargo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique, VTT.
Location également d'équipements vélo : siège enfant, remorque enfant et remorque pour marchandise.
03 21 12 32 81 - defi.mobilite@orange.fr
mouveo.ca-pso.fr/mouvelo
- **Office de tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer**
Service de location de vélos à assistance électrique pour découvrir la ville, le Marais Audomarois et ses alentours.
Tarifs pour 2h, 4h ou à la journée.
03 21 98 08 51 - contact@tourisme-saintomer.com
www.tourisme-saintomer.com

Aides à l'achat

- Retrouvez les informations concernant les aides sur les sites :
- www.ville-saint-omer.fr rubrique Mobilité
 - www.ca-pso.fr
 - www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

En partenariat avec



CARTE DES TEMPS DE PARCOURS À VÉLO

COMMENT ÇA MARCHE ?

Zone de rencontre

Une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Les passages piétons ne sont donc plus nécessaires. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception. Le but de cet espace est de favoriser la vie locale en permettant une appropriation de l'espace public par les usagers.



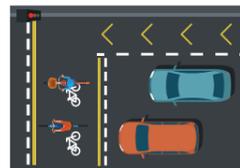
Zone 30

La zone 30 limite la vitesse des véhicules motorisés et permet d'ouvrir la circulation à double sens pour les cyclistes, quand la rue est en sens unique pour les véhicules (sauf exception). De nouveaux panneaux de signalisation et de la signalétique au sol sont mis en place pour faciliter le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et conducteurs.



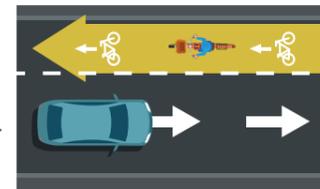
SAS vélo

Un SAS vélo est un espace aménagé spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feux. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne d'effet de feu pointillée devant laquelle doivent s'arrêter les voitures. Il s'agit d'un aménagement cyclable à part entière. Les avantages pour les cyclistes : être mieux visibles, faciliter et sécuriser le redémarrage au feu, notamment pour tourner à gauche. À Saint-Omer, les cyclistes profitent des SAS vélo sur le boulevard Vauban et rue Longueville.



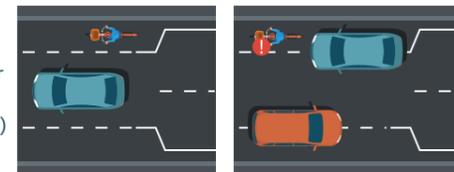
Double sens cyclable

Un double sens cyclable est une rue à double sens, dont un sens est strictement réservé aux vélos. Ses avantages : résoudre les difficultés de croisement entre les cyclistes et les automobilistes, sécuriser la circulation des cyclistes et faciliter leurs itinéraires en leur évitant des détours sur leur trajet et des axes parfois plus circulés. Dans notre ville, 6 000 mètres de voies sont en double-sens cyclables.



Chaucidou

Une chaussée pour les circulations douces (chaucidou) est une chaussée étroite, sans ligne centrale. Elle comporte deux lignes de rives sur les côtés. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale à double sens et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée « rive ». La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés étant insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes. On peut retrouver cet aménagement Boulevard de Strasbourg, rue Saint-Martin et route de Clairmarais.



Guide du cycliste Audomarois



ÉDITO

Faciliter la pratique quotidienne du vélo, c'est l'ambition portée par la Ville de Saint-Omer en coopération étroite avec l'ensemble de ses partenaires.

Ce guide vous permettra de découvrir l'offre de stationnement à votre disposition, les aménagements cyclables mis en place ainsi que des conseils pratiques. Vous y retrouverez également les informations pour l'achat, la location et la réparation de votre vélo, ainsi que la liste des associations d'utilisateurs et celles liées à des pratiques cyclistes sportives.

Un outil utile pour redécouvrir un mode de transport rapide, convivial, écologique et bon pour la santé.

Bon déplacement à vélo dans notre belle ville.



François DECOSTER
Maire de Saint-Omer

CARTE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT



Emplacements pour stationner un vélo

Abris vélos



1 Plan des Mobilités Actives :
aménager la ville pour circuler et stationner son vélo facilement et en toute sécurité.
500 places de stationnement vélo dans toute la ville pour répondre aux besoins de tous !



ACTUALITÉS

- ▶ **100 PLACES**
installées aux abords des commerces et des parcs & jardins de la ville
- ▶ **2 ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS DE 36 PLACES**
implantés en cœur de ville
- ▶ **6 À 12 PLACES**
prévues dans chacune des 9 écoles publiques de la ville

ABRIS VÉLOS

2 abris vélos en centre-ville sécurisés accessibles :

24H/24
7J/7



Accès simple et rapide !

1. Se rendre sur le site de la ville www.ville-saint-omer.fr rubrique « Mobilité »
 2. Choisir l'abri, la date, la durée de stationnement
 3. Réceptionner le code d'accès sur votre smartphone
 4. Utiliser le code pour déverrouiller le digicode
- Le droit d'accès est valable toute la durée du stationnement sélectionné.

TOUCHE PAS À MON VÉLO

1. Choisir un bon cadenas
 - Le meilleur : le cadenas en U
 - Un bon cadenas coûte minimum 30€
 - À éviter absolument : câble, chaîne, cadenas à billes

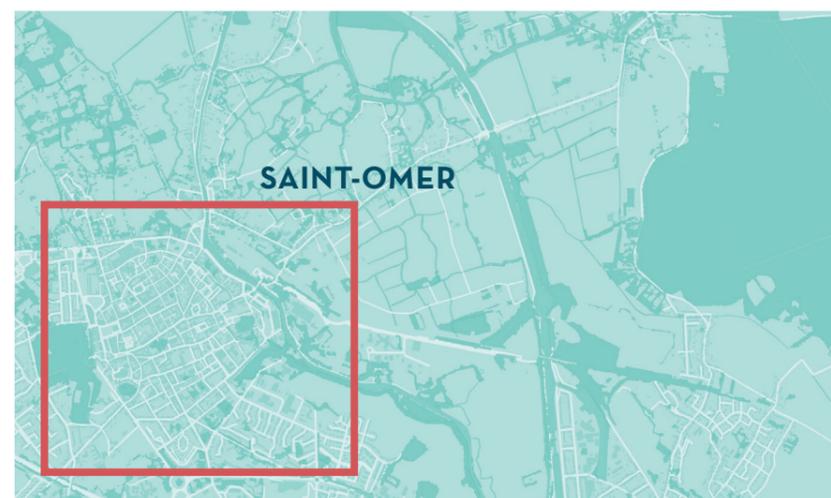


2. Bien attacher son vélo
 - Cadre (+ roue avant si possible) attaché(s) à un point fixe
 - Serrure de cadenas vers le bas



3. Toujours cadenasser son vélo
 - Même pour 2 min et même dans un espace fermé

4. Faire marquer son vélo avec le système Bicycode®
www.bicycode.org



SAINT-OMER